



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP GRENOBLE-BELLEDONNE-VERCORS
SAID BELLEDONNE VERCORS
38 AVE RHIN ET DANUBE
38047 GRENOBLE CEDEX 2

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 01 37 619 240 297
Déclarant 2 (C) : 13 50 158 259 191
Référence de l'avis : 22 38 A532705 42
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

101 AV BENOIT FRACHON

38400 ST MARTIN D HERES

Numéro FIP : 380 36 21 5249957789 3 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 26/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 38073

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)
SIP GRENOBLE-BELLEDONNE-VERCORS
SAID BELLEDONNE VERCORS
38 AVE RHIN ET DANUBE
38047 GRENOBLE CEDEX 2

KERTANE AMAR
OU KERTANE NADIA
101 AV BENOIT FRACHON
38400 ST MARTIN D HERES

Somme qui vous est remboursée

117,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

You serez remboursé prochainement par lettre-chèque.

Pour être remboursé plus rapidement à l'avenir, de manière plus sécurisée,
communiquez vos coordonnées bancaires sur [impôts.gouv.fr](#).
Elles seront utilisées pour vos prochains prélèvements ou remboursements.

Revenu fiscal de référence : **16 133**

Nombre de parts : **2,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Rappel : la communication de vos coordonnées bancaires est obligatoire.

Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ».

Cet espace permet l'actualisation rapide et sécurisée des renseignements vous concernant.

Avis d'impôt établi en 2022

N°fiscal : 01 37 619 240 297

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : KERTANE

Déclarant 2 - Nom de naissance : CHEHILI

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 11100	Déclar. 2 1775	Total
Autres revenus imposables.....		5351	1775	
Total des salaires et assimilés ²		16451	1775	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1645			
Déduction minimale.....			- 448	
Salaires, pensions, rentes nets.....	14806		1327	16133
Revenu brut global.....				16133
Revenu imposable.....				16133
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				0
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :			- 117	
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :				- 117
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				117
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence²⁵				16133
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2020.....	16062	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253	= 16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 0,00%

Q1

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](#).

Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1

Taux individualisé pour le déclarant 2

Taux individualisé pour le déclarant 2
Cette option ne modifie pas le montant

Cette option ne libéralise pas le montant total prélevé à la source pour le foyer